

États financiers annuels audités

FONDS DESJARDINS

Au 30 septembre 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

Les états financiers des Fonds Desjardins ci-joints ont été préparés par Desjardins Société de placement inc. (le gestionnaire), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. L'information significative sur les méthodes comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers. Il valide le processus d'audit et veille à ce que le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Des auditeurs externes des Fonds Desjardins procèdent parallèlement à l'examen des états financiers et de la présentation de l'information financière.

Les auditeurs externes des Fonds Desjardins sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ils ont audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Desjardins Société de placement inc.

Gestionnaire des Fonds Desjardins

Sébastien Vallée

Président, Chef de l'exploitation, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Mikoua Davidson

Cheffe des finances, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Le 9 décembre 2024



Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

- Fonds Desjardins Marché monétaire
- Fonds Desjardins Revenu court terme
- Fonds Desjardins SociéTerre Revenu court terme
- Fonds Desjardins Obligations canadiennes
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes
- Fonds Desjardins Obligations opportunités
- Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
- Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
- Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales
- Fonds Desjardins Obligations mondiales géré
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales géré
- Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales
- Fonds Desjardins Revenu à taux variable
- Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique
- Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes
- Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé
- Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents
- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
- Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance
- Fonds Desjardins Équilibré Québec
- Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique
- Fonds Desjardins Équilibré de dividendes
- Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
- Fonds Desjardins Croissance de dividendes
- Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
- Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité
- Fonds Desjardins Actions canadiennes
- Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (auparavant Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur)
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes
- Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation
- Fonds Desjardins Actions américaines valeur
- Fonds Desjardins Actions américaines croissance
- Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines petite capitalisation
- Fonds Desjardins Actions mondiales à faible volatilité
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions mondiales à faible volatilité
- Fonds Desjardins Actions outre-mer
- Fonds Desjardins Actions internationales valeur
- Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales
- Fonds Desjardins Mondial de dividendes
- Fonds Desjardins SociéTerre Mondial de dividendes

- Fonds Desjardins Actions mondiales
- Fonds Desjardins Actions mondiales croissance
- Fonds Desjardins SociéTerre Diversité
- Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives
- Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales petite capitalisation
- Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres
- Fonds Desjardins Marchés émergents
- Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents
- Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents
- Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres
- Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
- Portefeuille Diapason Revenu prudent
- Portefeuille Diapason Revenu conservateur
- Portefeuille Diapason Revenu modéré
- Portefeuille Diapason Revenu diversifié
- Portefeuille Diapason Croissance modéré
- Portefeuille Diapason Croissance diversifié
- Portefeuille Diapason Croissance équilibré
- Portefeuille Diapason Croissance maximum
- Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions
- Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociéTerre de Revenu fixe)
- Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur (auparavant Portefeuille SociéTerre Conservateur)
- Portefeuille Desjardins SociéTerre Modéré (auparavant Portefeuille SociéTerre Modéré)
- Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré (auparavant Portefeuille SociéTerre Équilibré)
- Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance (auparavant Portefeuille SociéTerre Croissance)
- Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale (auparavant Portefeuille SociéTerre Croissance maximale)
- Portefeuille Desjardins SociéTerre 100 % actions (auparavant Portefeuille SociéTerre 100 % actions)
- Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité
- Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité
- Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité
- Portefeuille Chorus II Croissance
- Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux
- Portefeuille Chorus II Croissance maximale
- Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions
- Portefeuille FNB Avisé Conservateur
- Portefeuille FNB Avisé Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré)
- Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50
- Portefeuille FNB Avisé Croissance
- Portefeuille FNB Avisé Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale)
- Portefeuille FNB Avisé 100 % actions

(individuellement, le Fonds)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 30 septembre 2024 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 9 décembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130835

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX	30 SEPTEMBRE	30 SEPTEMBRE		
	2024	2023		
	\$	\$		
ACTIFS				
Actifs courants				
Encaisse	8 044 124	4 139 370		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	3 057 951 373	2 698 135 031		
Souscriptions à recevoir	3 344	2 367		
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	3 475	3 475		
	<u>3 066 002 316</u>	<u>2 702 280 243</u>		
PASSIFS				
Passifs courants				
Charges à payer	1 452 914	1 815 719		
Parts rachetées à payer	504 493	775 311		
	<u>1 957 407</u>	<u>2 591 030</u>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>3 064 044 909</u>	<u>2 699 689 213</u>		
Données par catégorie (note b)				
Catégorie A				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 876 832 833	2 509 629 883		
- par part	<u>16,40</u>	<u>14,01</u>		
Catégorie T5				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 157 930	7 977 335		
- par part	<u>7,96</u>	<u>7,11</u>		
Catégorie I				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	79 688 332	80 985 280		
- par part	<u>12,38</u>	<u>10,58</u>		
Catégorie C				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 125 214	22 958 384		
- par part	<u>12,47</u>	<u>10,66</u>		
Catégorie R5				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	461 868	440 398		
- par part	<u>8,27</u>	<u>7,39</u>		
Catégorie F				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 820 033	30 372 568		
- par part	<u>8,99</u>	<u>7,68</u>		
Catégorie S5				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 563	1 312		
- par part	<u>9,19</u>	<u>8,10</u>		
Catégorie O				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	38 669 861	42 054 439		
- par part	<u>10,31</u>	<u>8,82</u>		
Catégorie P5				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	473 791	1 558 945		
- par part	<u>8,98</u>	<u>7,91</u>		
Catégorie Z5				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 567 747	2 103 891		
- par part	<u>9,58</u>	<u>8,49</u>		

Catégorie D

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 245 737</u>	<u>1 606 778</u>
- par part	<u>11,56</u>	<u>9,88</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
Gestionnaire des Fonds Desjardins
Frédéric Tremblay et Pierre-Olivier Samson,
administrateurs

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2024	2023		
	\$	\$		
Revenus			Catégorie O	
Intérêts à des fins de distribution	237 462	291 424	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 958 630 2 694 993
Distributions provenant des fonds sous-jacents	81 949 925	69 834 419	- par part	<u>1,69</u> 0,52
Variation de la juste valeur :			Nombre moyen de parts rachetables	<u>4 127 773</u> 5 187 377
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	(32 896 109)	(3 311 758)	Catégorie P5	
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	476 480 421	93 743 183	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	130 428 134 885
	<u>525 771 699</u>	<u>160 557 268</u>	- par part	<u>1,67</u> 0,58
			Nombre moyen de parts rachetables	<u>78 177</u> 232 085
Charges			Catégorie Z5	
Frais de gestion	52 956 875	50 938 853	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	393 439 90 545
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	13	—	- par part	<u>1,53</u> 0,38
Frais d'administration	5 139 437	4 958 413	Nombre moyen de parts rachetables	<u>256 586</u> 238 881
	<u>58 096 325</u>	<u>55 897 266</u>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>467 675 374</u>	<u>104 660 002</u>	Catégorie D	
			Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	303 559 90 195
Données par catégorie			- par part	<u>1,84</u> 0,51
Catégorie A			Nombre moyen de parts rachetables	<u>164 568</u> 178 313
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	434 105 675	93 543 002		
- par part	<u>2,46</u>	0,52		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>176 461 021</u>	<u>179 461 314</u>		
Catégorie T5				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 415 192	424 530		
- par part	<u>1,25</u>	0,36		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>1 134 753</u>	<u>1 191 226</u>		
Catégorie I				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 062 207	5 084 952		
- par part	<u>2,08</u>	0,65		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>7 231 605</u>	<u>7 863 952</u>		
Catégorie C				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 673 704	1 027 577		
- par part	<u>1,89</u>	0,46		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>1 944 456</u>	<u>2 249 126</u>		
Catégorie R5				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	73 830	19 677		
- par part	<u>1,28</u>	0,32		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>57 850</u>	<u>62 038</u>		
Catégorie F				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 558 459	1 484 448		
- par part	<u>1,45</u>	0,38		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>3 821 933</u>	<u>3 944 789</u>		
Catégorie S5				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	251	65 198		
- par part	<u>1,52</u>	0,98		
Nombre moyen de parts rachetables	<u>166</u>	<u>66 756</u>		

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE T5		CATÉGORIE I		CATÉGORIE C	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 509 629 883	2 402 413 013	7 977 335	9 675 216	80 985 280	80 810 276	22 958 384	23 863 610
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	434 105 675	93 543 002	1 415 192	424 530	15 062 207	5 084 952	3 673 704	1 027 577
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	399 622 675	342 080 515	2 163 910	439 585	3 568 898	4 314 494	1 758 334	3 212 981
Distributions réinvesties	12 605 292	2 740 754	64	64	2 191 861	1 932 115	132 385	39 198
Montant global des rachats de parts rachetables	(466 515 422)	(328 404 820)	(970 558)	(2 089 832)	(19 928 053)	(9 224 442)	(7 264 299)	(5 145 567)
	(54 287 455)	16 416 449	1 193 416	(1 650 183)	(14 167 294)	(2 977 833)	(5 373 580)	(1 893 388)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	(12 615 270)	(2 742 581)	(63 740)	(44 954)	(2 191 861)	(1 932 115)	(133 294)	(39 415)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	(364 273)	(427 274)	—	—	—	—
	(12 615 270)	(2 742 581)	(428 013)	(472 228)	(2 191 861)	(1 932 115)	(133 294)	(39 415)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 876 832 833	2 509 629 883	10 157 930	7 977 335	79 688 332	80 985 280	21 125 214	22 958 384
PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE R5		CATÉGORIE F		CATÉGORIE S5		CATÉGORIE O	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	440 398	471 955	30 372 568	28 166 988	1 312	717 079	42 054 439	46 038 635
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	73 830	19 677	5 558 459	1 484 448	251	65 198	6 958 630	2 694 993
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	316	42 622	8 756 114	10 657 575	—	310 276	3 482 754	9 728 139
Distributions réinvesties	65	64	465 943	413 159	71	69	730 070	575 722
Montant global des rachats de parts rachetables	(30 000)	(68 524)	(12 781 138)	(9 871 248)	—	(1 062 287)	(13 737 338)	(16 376 282)
	(29 619)	(25 838)	(3 559 081)	1 199 486	71	(751 942)	(9 524 514)	(6 072 421)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	(3 686)	(2 358)	(551 913)	(478 354)	(29)	(14 245)	(818 694)	(606 768)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	(19 055)	(23 038)	—	—	(42)	(14 778)	—	—
	(22 741)	(25 396)	(551 913)	(478 354)	(71)	(29 023)	(818 694)	(606 768)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	461 868	440 398	31 820 033	30 372 568	1 563	1 312	38 669 861	42 054 439

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE P5		CATÉGORIE Z5		CATÉGORIE D	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 558 945	2 293 472	2 103 891	2 022 592	1 606 778	1 575 542
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	130 428	134 885	393 439	90 545	303 559	90 195
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	—	132 000	183 776	121 536	1 137 496	678 885
Distributions réinvesties	50	49	62	61	24 972	18 347
Montant global des rachats de parts rachetables	(1 183 551)	(901 934)	(515)	(22 521)	(802 034)	(737 805)
	(1 183 501)	(769 885)	183 323	99 076	360 434	(40 573)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(18 185)	(36 254)	(34 838)	(21 016)	(25 034)	(18 386)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	(13 896)	(63 273)	(78 068)	(87 306)	—	—
	(32 081)	(99 527)	(112 906)	(108 322)	(25 034)	(18 386)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	473 791	1 558 945	2 567 747	2 103 891	2 245 737	1 606 778

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	467 675 374	104 660 002
Ajustement au titre des éléments suivants :		
(Gain net) perte nette réalisé(e)	32 896 109	3 311 758
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(476 480 421)	(93 743 183)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(81 949 925)	(69 834 419)
Produit de la vente/échéance de placements	465 392 482	246 711 429
Achat de placements	(299 674 587)	(191 963 299)
Charges à payer	(362 805)	(243 723)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	107 496 227	(1 101 435)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	420 673 296	371 985 808
Montant global des rachats de parts rachetables	(523 483 726)	(373 190 853)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(781 043)	(832 513)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(103 591 473)	(2 037 558)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	3 904 754	(3 138 993)
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	4 139 370	7 278 363
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	8 044 124	4 139 370
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	212 012	269 284
Intérêts payés	1 172	—

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	%
Fonds de placement				99,8
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, catégorie I	25 856 157	231 503 732	232 110 722	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines petite capitalisation, catégorie I	4 447 118	44 728 009	49 981 161	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines, catégorie I	13 098 642	221 240 310	342 909 357	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu, catégorie I	3 817 324	38 020 009	44 494 730	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes, catégorie I	27 719 971	307 009 535	399 999 182	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents, catégorie I	9 259 166	100 236 218	93 545 349	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales petite capitalisation, catégorie I	2 308 468	23 649 560	30 143 970	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales, catégorie I	10 254 444	113 584 332	134 466 518	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions mondiales à faible volatilité, catégorie I	7 781 578	79 417 532	104 413 208	
Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives, catégorie I	3 080 349	46 522 370	55 782 044	
Fonds Desjardins SociéTerre Diversité, catégorie I	5 393 002	61 460 324	87 415 176	
Fonds Desjardins SociéTerre Mondial de dividendes, catégorie I	8 089 306	82 700 512	105 775 761	
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes, catégorie I	71 594 375	716 305 656	661 675 211	
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes, catégorie I	20 255 738	202 978 284	212 827 043	
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents, catégorie I	5 869 709	58 187 339	60 158 649	
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales, catégorie I	8 897 174	85 994 089	78 757 782	
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés, catégorie I	11 766 222	114 615 629	116 309 102	
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales, catégorie I	5 419 310	53 710 210	48 047 606	
Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales, catégorie I	3 288 490	68 163 442	94 405 966	
Fonds Desjardins SociéTerre Revenu court terme, catégorie I	1 978 606	19 710 440	20 605 201	
Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres, catégorie I	4 370 948	68 483 852	84 127 635	
Total des placements		2 738 221 384	3 057 951 373	
Autres éléments d'actif net			6 093 536	0,2
Actif net			3 064 044 909	100,0

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds

Le Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégorie A	15 janvier 2009
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie I	14 avril 2014
Catégories T5, R5 et S5	8 juin 2015
Catégorie Z5	11 avril 2016
Catégorie D	8 novembre 2019
Catégories O et P5	12 avril 2021

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

Le 28 mars 2024, le nom du Portefeuille SociéTerre Équilibré a été modifié pour Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

30 SEPTEMBRE	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2024	179 078 307	26 090 755	839 849	(30 639 882)	175 369 029
2023	177 965 017	23 697 733	193 858	(22 778 301)	179 078 307
CATÉGORIE T5					
2024	1 121 516	283 704	8	(129 493)	1 275 735
2023	1 341 025	59 811	9	(279 329)	1 121 516
CATÉGORIE I					
2024	7 655 389	313 099	196 686	(1 728 388)	6 436 786
2023	7 922 793	402 765	184 011	(854 180)	7 655 389
CATÉGORIE C					
2024	2 154 700	154 306	11 611	(626 572)	1 694 045
2023	2 325 894	294 061	3 649	(468 904)	2 154 700
CATÉGORIE R5					
2024	59 631	40	8	(3 812)	55 867
2023	63 042	5 405	8	(8 824)	59 631
CATÉGORIE F					
2024	3 955 844	1 062 334	57 199	(1 536 693)	3 538 684
2023	3 799 263	1 357 117	53 860	(1 254 396)	3 955 844
CATÉGORIE S5					
2024	162	—	8	—	170
2023	88 751	36 796	8	(125 393)	162
CATÉGORIE O					
2024	4 767 164	360 566	78 250	(1 455 506)	3 750 474
2023	5 429 528	1 081 595	65 408	(1 809 367)	4 767 164
CATÉGORIE P5					
2024	197 080	—	6	(144 341)	52 745
2023	290 155	15 752	6	(108 833)	197 080
CATÉGORIE Z5					
2024	247 708	20 483	7	(58)	268 140
2023	236 210	14 064	7	(2 573)	247 708
CATÉGORIE D					
2024	162 635	104 324	2 381	(75 025)	194 315
2023	165 725	67 256	1 855	(72 201)	162 635

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F, O et D	trimestrielle
Catégories T5, R5, S5 et P5	mensuelle
Catégorie Z5	annuelle

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

Lorsqu'il y en a, le remboursement de capital est distribué mensuellement en espèces par le Fonds pour les catégories T5, R5, S5 et P5 et annuellement pour la catégorie Z5.

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ
(AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	30 SEPTEMBRE 2024		30 SEPTEMBRE 2023	
	TAUX ANNUEL		TAUX ANNUEL	
	%		%	
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTAUX	FRAIS TOTAUX
CATÉGORIES A, T5, C ET R5	1,68	0,16	1,84	1,84
CATÉGORIE Z5	1,03	0,16	1,19	1,19
CATÉGORIES F ET S5	0,58	0,16	0,74	0,74
CATÉGORIES O ET P5	0,43	0,16	0,59	0,59
CATÉGORIE D	0,78	0,16	0,94	0,94

Le 1^{er} janvier 2023, les frais de gestion ont été réduits de 1,68 % à 1,03 % pour la catégorie Z5.

Les parts de catégorie I paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	30 SEPTEMBRE 2024	30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	1 452 914	1 815 719

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus provenant des fonds gérés par des parties liées totalisant :

	30 SEPTEMBRE 2024	30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
DISTRIBUTIONS PROVENANT DES FONDS SOUS-JACENTS	81 949 925	69 834 419

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Son objectif est d'atteindre un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et la production d'un revenu. Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou étrangères.

Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif qui a recours à une approche d'investissement responsable.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 SEPTEMBRE 2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2023	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
FONDS DE PLACEMENT APPARENTÉS	3 057 951	—	—	3 057 951	FONDS DE PLACEMENT APPARENTÉS	2 698 135	—	—	2 698 135
TOTAL	3 057 951	—	—	3 057 951	TOTAL	2 698 135	—	—	2 698 135

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Étant donné que la majeure partie de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est investie dans un ou des fonds sous-jacents, le Fonds peut être indirectement exposé aux risques de change, d'intérêt, de concentration ou de crédit. Ainsi, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du Fonds est présentée. Pour obtenir le détail des risques des fonds sous-jacents, vous pouvez :

- consulter les états financiers des fonds sous-jacents sur les sites fondsdesjardins.com ou sedarplus.ca;
- écrire à info.fondsdesjardins@desjardins.com; ou
- communiquer directement avec votre représentant.

PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTÉRE ÉQUILIBRÉ)

Gestion des risques des fonds sous-jacents

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds veille à ce que le gestionnaire de portefeuille des fonds sous-jacents gère les risques financiers. En effet, le gestionnaire de portefeuille du Fonds reçoit mensuellement les portefeuilles de placements des fonds sous-jacents à partir desquels il effectue une analyse de la performance par rapport aux indices de référence du Fonds ainsi qu'une analyse du style de gestion. De plus, le gestionnaire de portefeuille du Fonds reçoit des documents trimestriels détaillés incluant l'analyse de la performance, les répartitions sectorielles ainsi que les plus importantes positions des fonds sous-jacents.

Risque de change

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds est donc peu exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Le Fonds est donc peu exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de concentration

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds sont investis dans des fonds sous-jacents.

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS %	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
		30 SEPTEMBRE 2024 \$	30 SEPTEMBRE 2023 \$
Indice des obligations universelles FTSE Canada	1,00	11 631	10 126
Indice obligataire Bloomberg Multiverse (couvert CAD)	1,00	4 985	4 340
Indice MSCI Canada (rendement global)	3,00	14 954	13 020
Indice MSCI ACWI ex Canada IMI (rendement global)	3,00	34 893	30 379

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Aux 30 septembre 2024 et 2023, le Fonds n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le Fonds est donc peu exposé au risque de crédit.

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2023, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
MONTANT	MONTANT	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
\$	\$	
47 276 515	—	—

h) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
30 SEPTEMBRE 2024	12 533	0,0
30 SEPTEMBRE 2023	10 572	0,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2024 et 2023, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds créé en cours de période, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 30 septembre de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50	15 avril 2024

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 9 décembre 2024.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux IFRS.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Couverture déposée sur dérivés

Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus comme encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts d'opérations de portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêt de titres de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), le gardien de valeurs des Fonds.

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie, à titre de gardien de valeurs des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités du programme de prêt de titres de Fiducie sont partagés entre le Fonds et Fiducie selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

La couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, la garantie à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Les revenus provenant de sociétés en commandite comprennent les revenus attribués à des fins fiscales et sont présentés au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Elles sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées à l'état du résultat global. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre de « Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Riyal qatari
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RUB	Rouble russe
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	SAR	Riyal saoudien
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	KES	Shilling du Kenya	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan renminbi chinois	KZT	Tenge du Kazakhstan	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	KRW	Won sud-coréen	TRY	Livre turque
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TWD	Dollar de Taïwan
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	USD	Dollar américain
DOP	Peso dominicain	NGN	Naira du Nigeria	UYU	Peso uruguayen
EGP	Livre égyptienne	NOK	Couronne norvégienne	ZAR	Rand sud-africain
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais		
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociéTerre de Revenu fixe)
Portefeuille FNB Avisé Conservateur
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociéTerre de Revenu fixe)
Portefeuille FNB Avisé Conservateur
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, États financiers consolidés, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels (incluant les fonds négociés en bourse), des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque part de catégorie confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Rachats de titres » de la notice annuelle. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, Instruments financiers : Présentation (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8 offertes aux investisseurs qui souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs qui négocient et paient des frais de gestion réduits directement au gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant touche une commission de suivi réduite du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Toutefois, le courtier exécutant l'opération pourrait facturer des frais d'exécution à l'investisseur pour toute opération sur ces titres. Ces frais d'exécution peuvent être négociés entre l'investisseur et le courtier exécutant. Ces parts sont offertes seulement si la société du courtier exécutant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie N offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre du REER collectif. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Ces parts ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur utilise la plateforme NAVex pour la distribution des parts N. Il n'est pas possible d'acquérir de parts sur la plateforme NAVex. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée, de frais d'acquisition reportés ou de frais reportés réduits. La société du représentant peut facturer des frais additionnels. Au 30 septembre 2022, le cours de clôture des parts de catégorie N (TSX NAVex) correspond à la valeur liquidative par part aux fins de transactions. Le 9 décembre 2022, les Fonds ont fermé les parts de catégorie N.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant. Les représentants qui souhaitent souscrire des parts de la catégorie PM pour leurs clients doivent conclure une convention de placement de titres entre la société du représentant et le gestionnaire et doivent signer la reconnaissance de l'enregistrement de la gestion de portefeuille. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de Valeurs Mobilières Desjardins inc. ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Dans un tel cas, c'est la société du représentant qui paie les frais. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Le gestionnaire peut toutefois décider à sa discrétion d'offrir ces titres à d'autres types d'investisseurs.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement et versé mensuellement. Les frais d'administration fixes sont les mêmes pour les différentes catégories de parts d'un même Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Conformément au Code de déontologie des professionnels comptables élaboré par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), l'auditeur est tenu de présenter chaque année les honoraires connexes à l'audit ainsi que ceux non connexes à l'audit facturés pour les Fonds Desjardins.

Dans le cadre des audits des états financiers des Fonds Desjardins pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024, les honoraires ci-après (abstraction faite des taxes applicables) ont été payés ou sont payables à PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l. et aux autres sociétés membres du réseau PwC : les honoraires pour les audits des états financiers se chiffrent à 803 200 \$.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire des Fonds et le dépositaire de leurs actifs. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

d) Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

h) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. et trimestriellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de placement de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc.

Trimestriellement, le gestionnaire discute des résultats des analyses de performance avec les sous-gestionnaires et il organise annuellement des rencontres avec eux afin de se tenir informé des changements de leurs pratiques d'investissement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation, dont le *Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations liées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.



Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
514 286-3499 (pour la région de Montréal)
1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com